LES MESURES D'ADAPTATION – FORMATION

Les mesures d’adaptation

l’AFPR & POEI

1. Vous recrutez et avez des difficultés à identifier des profils de demandeurs d’emploi correspondant précisément à votre besoin.

2. Vous souhaitez adapter les compétences de votre futur salarié aux besoin de votre poste de travail.

3. L**’Action de Formation Préalable au Recrutement** (AFPR)et la **Préparation Opérationnelle à l’Emploi (POE)** : Des dispositifs « sur mesure »

Les mesures d’adaptation

l’AFPR

Vous recrutez en cdd de 6 à moins de 12 mois (intensité mini 20H / semaine)

L’ACTION DE FORMATION PRÉALABLE AU RECRUTEMENT

Les mesures d'adaptation

l'AFPR

❖Un plan de formation pouvant aller jusqu'à 400H élaborée sur mesure avec l'appui de votre conseiller en fonction du poste à pourvoir et du profil du candidat recruté.

❖Une formation pouvant être effectuée sur le poste de travail (tutorat) ou en centre de formation.

❖Une participation de Pôle emploi à la prise en charge des coûts de formation et négociée sur la base de

- 5 € maxi/ heure de formation dans le cas de tutorat
- 5 € maxi/ heure de formation dans le cas de formation en centre interne à l'entreprise
- 8 € maxi/ heure de formation dans le cas de formation en centre externe à l'entreprise

❖Pas de coût salarial pendant la durée de la formation (rémunération du candidat assurée par Pôle emploi).

Les mesures d’adaptation

POEI

Vous recrutez en CDD d’au moins 12 mois ou en CDI

La Préparation Opérationnelle à l’Emploi Individuelle (POEI)

Les mesures d'adaptation

POEI

- Un plan de formation pouvant aller jusqu'à 400H élaborée sur mesure avec l'appui de votre conseiller en fonction du poste à pourvoir et du profil du candidat recruté.
- Une formation effectuée en centre de formation interne ou externe à l'entreprise
- Une participation de Pôle emploi à la prise en charge des coûts de formation et négociée sur la base de :
  - 5 € net maxi / heure de formation dans le cas d'un organisme interne à l'entreprise *
  - 8 € net maxi / heure de formation dans le cas d'un organisme externe à l'entreprise *

  * **En 2021, ce coût horaire est déplafonné pour la POEI**
- Possibilité de mixer la formation avec des heures de tutorat en entreprise (non financées)
- Pas de coût salarial pendant la durée de la formation (rémunération du candidat assurée par Pôle emploi).

Les mesures d’adaptation

L’AFPR & POE

Vos liens sur pôle emploi.fr

http://accueil.pole-emploi.intra:8501/front/layouts/intrape/components/download-file.jspz?media_id=2218620

https://www.pole-emploi.fr/candidat/l-action-de-formation-prealable-au-recrutement-afpr--@/article.jspz?id=60635

Adobe Acrobat Document

Pole Emploi HAUTS-DE-FRANCE

Merci pour votre écoute & votre attention !

Direction des opérations 2021